

## A. — MOUVEMENT DE LA PRODUCTION

### 1. — PRODUCTION AGRICOLE

#### LA CONFÉRENCE

#### DES CONTINGENTS DE FRUITS ET PRIMEURS

Les décrets de contingent portent, on le sait, le contreseing de plusieurs ministres, et, notamment, du ministre de l'Intérieur, département auquel se trouve rattachée l'Algérie.

Pendant un certain temps, l'apposition du visa du ministre de l'Intérieur a été, en fait, subordonnée à l'approbation préalable du Gouverneur général de la colonie. Il suffisait, dès lors, de la moindre objection faite par ce dernier, pour que la publication du texte se trouvât retardée. L'incertitude dans laquelle débutait ainsi la campagne agricole et qui se prolongeait, quelquefois, pendant plusieurs semaines, apportait des troubles profonds dans les transactions et il en résultait des pertes très sensibles pour l'ensemble de la production et du commerce du Protectorat.

En vue de prévenir ces inconvénients, M. le Résident général a demandé et obtenu que les propositions marocaines relatives au contingent soient examinées à Alger en mars ou avril, par une commission comprenant des agents de l'administration et des usagers des deux pays.

Cette commission établit un procès-verbal de ses travaux où sont notées toutes les modifications proposées au décret de contingent de la campagne précédente en distinguant les articles au sujet desquels une entente est intervenue de ceux sur lesquels l'accord n'a pu se réaliser.

Le Gouverneur général de l'Algérie et le Résident général du Maroc ont, ainsi, les éléments complets pour appuyer leurs propositions auprès de leur département respectif. Celles-ci étant adressées plusieurs mois avant l'ouverture de la campagne (1<sup>er</sup> juin) peuvent être examinées en temps utile par une commission interministérielle qui se réunit à Paris pour donner son avis sur les points litigieux ou qui intéressent plus spécialement la production métropolitaine. Au vu des propositions de cette commission, le Gouvernement français prend une décision définitive et fixe les chiffres du contingent ainsi que les modalités d'application.

Cette procédure, appliquée depuis 1932, assure aux représentants et usagers des deux possessions et de la métropole le maximum de garanties. Grâce à des débats contradictoires, qui ont lieu à des degrés divers, les intérêts en jeu apparaissent avec toutes leurs incidences et le pouvoir central peut prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Le projet de décret relatif à la campagne 1934-1935 avait été examiné par la commission d'Alger, le 12 avril 1934. Les propositions marocaines avaient été acceptées dans leur ensemble, sauf toutefois, en ce qui concerne les fruits et primeurs au sujet desquels les thèses des deux délégations se présentaient sur des plans nettement différents. En ce qui concerne les légumes frais, notamment, les représentants de l'Algérie souhaitaient qu'on cristallise le contingent au chiffre de 135.000 quintaux fixé pour la campagne 1933-1934. Ils préconisaient, au surplus, l'établissement d'un calendrier des productions et l'échelonnement des exportations, par variétés de produits, afin d'éviter les chevauchements des expéditions de produits similaires des deux pays. La délégation marocaine demandait, au contraire, le relèvement du contingent à 165.000 quintaux en maintenant le principe d'une progression lente, mais continue du volume des expéditions en franchise sur la France. Quant à l'échelonnement, il n'aurait pu être basé que sur une moyenne susceptible de se trouver en discordance complète avec les conditions particulières à une année déterminée.

Il a été décidé que le contingent de fruits et primeurs serait disjoint du décret général et ferait l'objet d'un décret provisoire dont les chiffres pourraient, éventuellement, être révisés dans une réunion ultérieure lorsque seraient connus les résultats de la campagne en cours. Il fut, en outre, admis qu'à cette occasion, les deux commissions recherchaient un terrain d'entente basé sur la stabilisation d'un contingent de légumes pour une durée de cinq ans ou, tout au moins, jusqu'en 1937, époque à laquelle doit prendre fin l'accord du 15 février 1932 relatif au contingent de blé.

Cette réunion s'est tenue le 2 octobre courant, au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Brazard.

Participaient à la conférence, outre les représentants du Maroc et de l'Algérie, une délégation des producteurs métropolitains et des compagnies de transport intéressées.

Un accord a pu être réalisé en ce qui concerne les pommes de terre, les fruits et agrumes pour lesquels les chiffres demandés par le Protectorat furent, sous quelques réserves de détail, presque intégralement maintenus.

La discussion a été beaucoup plus persistante en matière de légumes frais. Les producteurs algériens ont vivement insisté pour que soit mis un terme à l'expansion de la production des primeurs au Maroc. Posant la question sur le plan

social, ils ont fait observer que cette culture est, en France comme en Algérie, réservée à la petite propriété, alors qu'au Maroc elle prend le caractère d'une grande exploitation industrielle.

La délégation marocaine développa le point de vue précédemment soutenu à Alger, suivant lequel seule une augmentation progressive du contingent pouvait permettre au Protectorat d'envisager l'avenir avec certitude et de faire face aux lourdes charges actuellement supportées par la colonisation.

Tenant compte des quantités déjà exportées, les délégations se mirent d'accord pour limiter à 85.000 quintaux le chiffre des primeurs à expédier à compter de la signature du décret jusqu'au 31 mars 1935.

Des contingents supplémentaires furent, en outre, obtenus en ce qui concerne certains légumes secs, notamment les fèves (55.000 qx) et les pois ronds (35.000 qx).

**CONTINGENT MAROCAIN DE FRUITS  
ET PRIMEURS  
ADMIS EN FRANCHISE EN FRANCE  
ET EN ALGÉRIE**

Décret du 30 octobre 1934

**ARTICLE PREMIER.** — La quantité de pommes de terre et de fruits originaires et importés directement de la zone française de l'Empire chérifien, exprimés en quintaux, à admettre en franchise des droits de douane en France et en Algérie du 1<sup>er</sup> juin 1934 au 31 mai 1935 sont fixées ainsi qu'il suit :

« Pommes de terre à l'état frais, importées du 1<sup>er</sup> mars 1934 au 11 mai 1934 inclusivement : 45.000. Si les circonstances le justifient, un contingent supplémentaire de 15 mille quintaux pourra être accordé en cours de campagne par arrêté du ministre de l'agriculture.

« Fruits de table ou autres fruits non forcés : amandes, 500 ; bananes, 300 ; caroubes ou carouges, 10.000 ; citrons, 500 ; oranges (douces ou amères), cédrats et leurs variétés non dénommées, 40.000 dont 1.000 quintaux au maximum pour l'Algérie ; mandarines et chinois, 15.000 ; figues, 500 ; pêches, prunes, brugnons et abricots, 500 ; raisins de table ordinaires, 1.000 ; dattes propres à la consommation, 4.000 ; non dénommés ci-dessus, y compris figues de cactus, prunelles et baies de myrtille et d'airelle, à l'exclusion des raisins de vendange et mouts de vendange, 500.

**ART. 2.** — Par modification au contingent fixé par le décret du 31 mai 1934, le Maroc pourra, à titre exceptionnel, exporter, à dater de la publication du présent décret, et jusqu'au 31 mai 1935, 85.000 quintaux de légumes frais dont au plus 10.000 quintaux de tomates et de haricots verts.

**ART. 3.** — L'article premier du décret du 31 mai 1934, portant fixation des quantités, exprimées en quintaux, des produits originaires et importés directement de la zone française de l'Empire chérifien à admettre en franchise en France et en Algérie, du 1<sup>er</sup> juin 1934 au 31 mai 1935, est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les fèves et féverolles, pois pointus, lentilles et pois ronds, légumes secs et leurs farines :

« Fèves et féverolles, 28.000 ; pois pointus, 30.000 ; lentilles, 40.000 ; pois ronds, 110.000. »

**LA SITUATION**

**DE LA VITICULTURE MAROCAINE**

La culture de la vigne existait au Maroc avant l'arrivée des colons européens : elle est pratiquée depuis longtemps par les indigènes, qui possèdent encore de véritables vignobles, notamment dans les Doukkala, au Zehroun, dans le Rif et dans l'Atlas.

Les premières plantations de vignes européennes furent effectuées autour de Casablanca et dans la Chaoufa. Elles représentaient en 1908 une dizaine d'hectares ; en 1919, elles avaient atteint 670 hectares. Les plantations se sont ensuite accrues dans les diverses régions du Maroc d'une façon très irrégulière jusqu'en 1929, pour, à cette date, atteindre une superficie de 9.500 hectares (1).

1920	380 Ha.	1927	266 Ha.
1921	935 —	1928	355 —
1922	1.180 —	1929	1.293 5
1923	960 —	1930	1.477 —
1924	630 —	1931	2.603 —
1925	580 —	1932	4.500 —
1926	347 —	1933	3.125 —
		1934	3.045 —

En 1929, on constate un saut brusque dans l'accroissement du vignoble : 1.293 ha. 5 sont plantés. La progression s'accroît rapidement et l'année 1932 voit 4.500 hectares de vignes nouvelles.

Actuellement, en 1934, le vignoble européen du Maroc recouvre une superficie d'environ 23.000 hectares. Il convient d'y ajouter le vignoble indigène, qui a été évalué à 16 millions de pieds de vigne et qui, d'après les statistiques officielles, semblerait rester stationnaire.

Les rendements moyens à l'hectare ont été approximativement estimés, pour les vignes européennes, adultes, ayant dépassé la quatrième feuille, à :

30-35 hectolitres dans la région de Casablanca ;	
30-40	Fès ;
35-60	Meknès ;
30-35	Oujda ;
35-45	Rabat ;
20-25	Mazagan ;
30-40	Rharb ;
30-50	Marrakech.

La production en vins a suivi la même progression, la quantité de raisins consommés frais ou secs n'ayant pas augmenté dans la proportion des plantations.

Voici la répartition par région des superficies plantées en vignes européennes à la date du 1<sup>er</sup> mai 1934 :

(1) Voici l'échelle des plantations annuelles depuis 1919 :

RÉGIONS	VIGNE en production 4 <sup>e</sup> feuille et au-dessus	VIGNE à la 3 <sup>e</sup> feuille	VIGNE à la 2 <sup>e</sup> feuille	VIGNE de l'année	TOTAUX
Oujda et confins algéro-marocains .....	1.712 25	648 00	306 00	561 50	3.222 75
Taza .....	138 75	102 00	10 50	21 25	272 00
Fès .....	669 50	285 50	296 50	152 50	1.404 10
Meknès .....	3.162 00	879 25	1.074 75	1.363 50	6.479 50
Rharb, Ouezzane .....	531 75	228 50	393 00	249 50	1.402 75
Rabat .....	1.687 55	1.349 50	596 85	108 00	3.741 90
Casablanca .....	3.928 25	707 50	371 50	566 00	5.578 25
Tadla .....	21 00	6 50	5 50	20 25	53 25
Mazagan .....	159 00	252 00	50 00	»	461 00
Safi .....	16 00	2 50	1 00	3 00	22 50
Marrakech .....	294 00	60 00	20 00	»	374 00
<b>TOTAUX.....</b>	<b>12.320 15</b>	<b>4.516 25</b>	<b>3.125 60</b>	<b>3.045 50</b>	<b>23.007 50</b>

N. B. — Les chiffres concernant Marrakech sont ceux de 1933.

**PRODUCTION DU VIGNOBLE DEPUIS 1922**  
(Européens et Indigènes)

ANNÉES	VINS (en hectolitres)	VINS non vinifiés (Quintaux)
1922 .....	40.000	»
1923 .....	70.000	»
1924 .....	82.000	300.000
1925 .....	120.000	300.000
1926 .....	125.000	300.000
1927 .....	150.000	300.000
1928 .....	120.000	255.000
1929 .....	185.000	360.000
1930 .....	200.000	400.000
1931 .....	300.000	420.000
1932 .....	390.000	425.000
1933 .....	430.000	406.000

La récolte de 1933, par suite du siroco, a été inférieure aux prévisions normales. Il en sera de même pour celle de 1934, à la suite des dégâts causés par le mildiou et l'oïdium. Il semble probable qu'au lieu d'atteindre environ 600.000 hectolitres elle sera réduite à 550.000 hectolitres ; toutefois, d'après les prévisions de la Direction générale de l'Agriculture, elle s'élèverait à 571.555 hectolitres.

(Rapport de la Chambre d'Agriculture du Rharb.)

**LES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES**  
**DU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1934**  
**ET LEURS RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES**

**Vue générale**

Le troisième trimestre de 1934 a été doux et humide sur le littoral, chaud et pluvieux en montagne, relativement froid et sec dans les plaines de l'intérieur.

*Juillet*

*Températures.* — Les températures moyennes du mois de juillet ont été :

Inférieures de 1 à 2 degrés aux normales, dans le Rharb, la région de Tanger, les Srarhna, les Abda-Haha et les Beni-Snassen ;

Inférieures de 2 à 3 degrés dans le pays Zaïan et le Sous ;

Supérieures de 1 à 2 degrés aux normales dans le Moyen-Atlas, la Haute-Moulouya et les Doukkala ;

Voisines des normales dans les autres régions.

*Précipitations.* — Quelques pluies orageuses de faible importance ont été recueillies dans les régions de Fès, de Meknès, au Maroc oriental et dans le Moyen-Atlas. Ailleurs, la pluviosité a été nulle.

*Influence agricole.* — A la fin du mois, les moissons sont achevées ; les rendements élevés sont attribués aux réserves d'humidité du sol à la suite des fortes pluies et au peu de gravité des coups de chergui.

Les maïs et sorgho se présentent bien.

La vigne a souffert du mildiou et de l'oïdium dans le Nord du Maroc, à la suite des brouillards de juillet, et du chergui à Fès à la fin du mois.

Les oliviers ont également souffert des brouillards, de la chaleur (Fès, Meknès, Mogador, Sous) et des vents violents (Tadla).

Le état d'entretien du bétail est bon ; les parcours sont secs mais non épuisés. Le niveau et le débit des principaux points d'eau se sont généralement maintenus, ce qui permet encore un abreuvement suffisant.

*Août*

*Températures.* — Les températures moyennes du mois d'août ont été :

Légèrement supérieures aux normales dans les Doukkala, le Moyen-Atlas et la Haute-Moulouya ;

Inférieures de 1 à 2 degrés aux normales dans la Chaouïa, le Rharb, dans les régions de Safi, de Mogador et au Maroc oriental ;

Inférieures de 2 à 3 degrés aux normales dans le Rif, dans les régions de Tanger, de Meknès, de Fès, d'Oulmès, dans les Srarhna et dans le Sous ;

Sensiblement normales dans les régions de Chichaoua et de Marrakech.

*Précipitations.* — Des pluies orageuses peu abondantes ont été recueillies dans le Moyen-Atlas, le Grand-Atlas, au sud de Marrakech et au Maroc oriental. La sécheresse a été totale dans les autres régions.

**Influence agricole.** — Les maïs et les sorghos ont bénéficié largement des pluies de printemps et les récoltes en cours sont bonnes. En montagne, les eaux d'irrigation sont abondantes.

Le temps a été favorable aux vignes ainsi qu'aux oliviers.

Les animaux trouvent leur nourriture dans les chaumes et au bord des oueds ; leur état d'entretien est en légère baisse ; l'eau diminue, mais les réserves sont encore assez abondantes pour assurer l'abreuvement du cheptel.

#### Septembre

**Températures.** — Le mois de septembre a été chaud au Maroc oriental, dans le Rharb, la Chaouïa, les Doukkala, dans les régions de Marrakech et de Taroudant ; toutefois, l'écart des températures moyennes aux normales n'a pas dépassé 2 degrés.

Le mois a été froid dans les régions de Tanger, de Fès, de Meknès, de Safi, de Mogador, dans les Srahna,

le pays Zaïan et le Sous où les températures moyennes ont été de 1 à 2 degrés inférieures aux normales.

**Précipitations.** — La pluviosité a été :

Nulle sur le littoral atlantique, excepté dans la région de Mazagan où elle atteint 10 millimètres ;

Normale au Maroc oriental et dans le Moyen-Atlas ;

Exceptionnellement abondante sur le massif Zaër-Zaïan, la région des confins algéro-marocains, le Grand-Atlas et l'Anti-Atlas.

**Influence agricole.** — Le raisin est sain et abondant ; la température modérée est favorable à la vinification.

L'état des oliviers est satisfaisant.

Les ressources des terrains de parcours sont à peu près nulles et les chaumes sont en partie épuisés. Les ressources en eau sont fortement réduites ; elles permettent toutefois encore d'abreuver assez facilement le cheptel. L'état d'entretien du bétail marque une baisse sensible dans presque toutes les régions.

### STATISTIQUE MÉTÉOROLOGIQUE.

POSTES	TEMPÉRATURES						PRÉCIPITATIONS						Nombre de jours de brume ou brouil.		
	MOYENNE DES MINIMA			MOYENNE DES MAXIMA			JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		Juil.	Août	Sept.
	Juil.	Août	Sept.	Juil.	Août	Sept.	Nb. de jours	Haut. m/m	Nb. de jours	Haut. m/m	Nb. de jours	Haut. m/m			
Tanger	19.1	18.7	18.4	24.4	24.3	23.5	0	0	0	0	0	0	1	3	0
Souk-el-Arba-du-Rharb	15.5	14.9	14.3	33.0	32.7	32.4	0	0	0	0	0	0	9	12	9
Port-Lyautey	11.9	9.0	.....	29.6	29.8	29.2	0	0	0	0	0	0	8	8	14
Rabat (Aviation)	17.9	16.0	15.7	25.8	26.6	25.9	0	0	0	0	0	0	5	1	10
Casablanca (Aviation)	18.6	16.7	16.4	26.3	26.4	26.7	1	0.2	1	0.1	1	0.2	0	4	1
Settat	16.0	14.5	14.1	31.9	31.8	30.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazagan (l'adir)	20.4	19.1	17.0	27.9	27.5	26.8	0	0	0	0	2	11.0	0	7	10
Sidi-Bennour	16.3	17.5	.....	36.9	37.0	.....	0	0	0	0	.....	.....	0	0	..
Safi	18.1	17.8	17.4	27.0	29.3	28.9	0	0	0	0	1	1.2	0	0	4
Mogador	16.4	15.9	16.0	21.4	20.1	20.5	0	0	0	0	0	0	3	4	8
Marrakech (Aviation)	18.5	18.7	17.6	36.7	37.0	32.9	0	0	0	0	2	21.9	0	0	6
Meknès (Jardin essais)	14.6	12.7	13.1	34.0	33.9	32.1	1	1.0	0	0	1	1.1	6	2	2
Oulmès	17.4	17.2	15.3	31.9	31.0	27.4	0	0	0	0	8	42.3	2	2	1
Azrou	17.6	16.1	14.2	32.1	30.7	26.7	1	1.8	0	0	3	14.9	0	0	0
Fès (Insp. agriculture)	17.5	15.5	14.9	34.8	33.5	30.6	1	0.5	0	0	1	0.3	8	1	7
Oujda	18.6	18.2	16.3	35.1	32.8	31.0	2	2.6	1	1.1	5	32.7	0	0	3

## 2. — PRODUCTION MINIÈRE

### DAHIR DU 15 JUILLET 1934

fixant les conditions dans lesquelles peuvent être établies des usines de raffinage de pétrole brut, en zone française de l'Empire chérifien.

Considérant l'importance essentielle que présente, aux points de vue de la défense du territoire et de l'économie générale, le ravitaillement du pays en combustibles liquides, et la nécessité de l'organiser de manière à satisfaire à des convenances d'intérêt public dont l'État seul peut être juge,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Aucune usine de raffinage de pétrole brut ne pourra être établie en zone française de l'Empire chérifien sans une autorisation du Makhzen, accordée par dahir.

ART. 2. — Les demandes d'autorisation seront instruites par la direction générale des travaux publics, les intéressés entendus.

### STATISTIQUES DE LA PRODUCTION MINIÈRE

(2<sup>e</sup> trimestre 1934)

MINÉRAIS	PRODUCTION du 2 <sup>e</sup> trimestre 1934	RAPPEL de la production du 2 <sup>e</sup> trimestre 1933
	Tonnes	Tonnes
Phosphates	248.267	244.058
Anthracite	9.013	5.659
Manganèse	1.156	1.057
Plomb	119	»
Calamine calcinée	»	»
Graphite	»	»
Cobalt	94	»
Molybdénite	40	39
Pétrole brut	39	249
Sel	»	170
Étain	12	»